



GUIDE DES FORMATIONS

2024

Comité Régional de Canoë Kayak du Grand Est

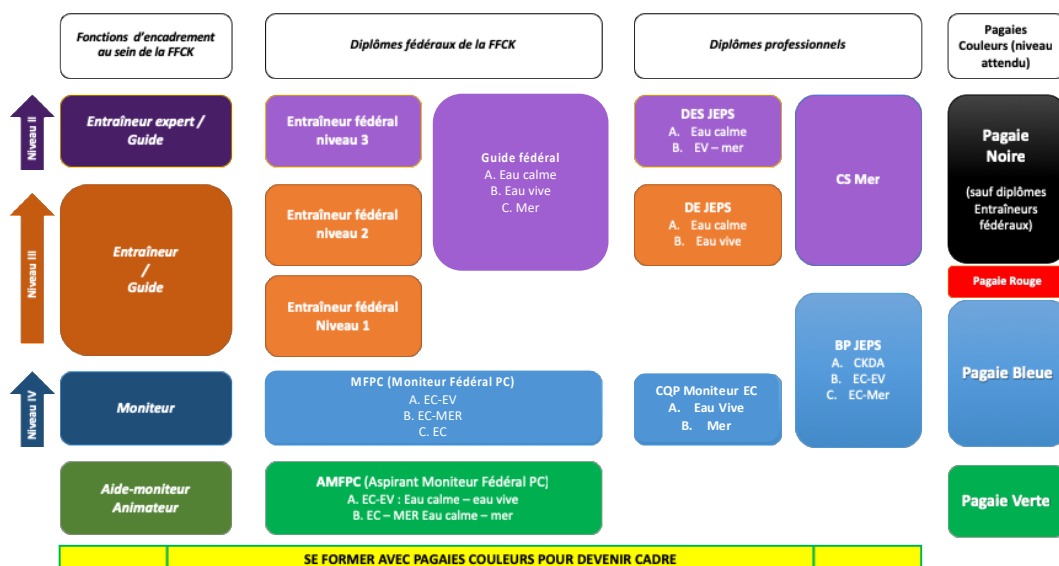


SOMMAIRE

<i>Filière de formation en canoë-kayak</i>	3
<i>Formation AMFPC.....</i>	5
<i>Formation MFPC (+ CQP*).....</i>	6
<i>Recyclage MFPC</i>	8
<i>Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale AMFPC.....</i>	9
<i>Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale MFPC.....</i>	10
<i>Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs - H1.....</i>	11
<i>Préparation CQP Moniteur de Canoë-Kayak</i>	12
<i>Bulletin d'inscription.....</i>	13
<i>Contacts</i>	15

Filière de formation en canoë-kayak

Schéma de la filière de formation des moniteurs et des entraîneurs de canoë-kayak



Les diplômes d'encadrement bénévoles et professionnels sont indiqués sur ce schéma. Le dispositif Pagaies Couleurs constitue le socle commun de formation des pratiquants, donnant les pré-requis nécessaires pour accéder aux formations de cadres ainsi qu'un niveau de compétences de navigation du cadre attendues à la certification.

Diplômes fédéraux

Les diplômes fédéraux sont conçus pour répondre aux besoins des clubs de disposer de cadres compétents et qualifiés pour l'encadrement, la sécurité et l'animation de toutes les activités. Ils permettent d'animer et d'enseigner bénévolement les sports de pagaie dans un club.

Il existe 3 types de diplômes :

- L'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (AMFPC)
- Le Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (MFPC)
- L'Entraîneur Fédéral

Pour accéder à ces diplômes, il faut soit participer à une formation, soit s'appuyer sur la Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale.

Les diplômes fédéraux n'étant inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), leurs titulaires ne peuvent pas enseigner contre rémunération. Cependant, les stagiaires en formation MFPC pourront valider simultanément le diplôme fédéral de MFPC et le diplôme professionnel de CQP. Le passage du CQP Moniteur de Canoë-Kayak et sports de pagaie en Eau Calme (formation socle) et de l'option Eau Vive seront ainsi intégrés à la formation MFPC pour les candidats qui le souhaitent.

Diplômes professionnels

Il existe deux types de diplômes professionnels, ouvrant droit à des prérogatives d'encadrement professionnel :

- Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) délivré conjointement par la branche professionnelle et la FFCK ;
- Les diplômes d'État délivrés par le Ministère chargé des sports : BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS.

Le CQP de moniteur de canoë-kayak (Certificat de Qualification professionnelle) :

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Moniteur de canoë-kayak est un diplôme d'encadrement professionnel géré par la FFCK par délégation de la branche professionnelle sport.

Le nouveau diplôme de CQP sera réenregistré au RNCP au printemps 2024 (date espérée). Il comportera 1 mention « eau calme » (mention socle) et 2 options facultatives : « eau vive » et « mer ».

Le titulaire du CQP Moniteur de canoë kayak et sports de pagaie en eau calme pourra exercer :

- Sur tout type de plan d'eau intérieurs, dans le respect de la réglementation locale,
- Au sein de rivière en eau vive de classe 1
- En mer sans houle significative dans la limite des 300m d'un abri.

Pour le titulaire de l'option « eau vive », le CQP pourra exercer en eau vive sur des parcours naturels et artificiels classés jusqu'à la classe II pouvant comporter des passages de classe III non successifs, dans le respect de la réglementation locale.

Le détenteur d'un CQP Moniteur de canoë-kayak est un cadre pédagogiquement autonome. Il peut encadrer, animer et enseigner contre rémunération les sports de pagaie (sauf le raft et la nage en eau-vive).

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports) :

Le BPJEPS spécialité éducateur sportif canoë-kayak et disciplines associées est organisé en 4 Unités Capitalisables et comporte 3 mentions publiées dans des arrêtés datant du 27 février 2017 :

- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en eau vive » :
 - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle, en eau calme et en eau vive, sans limite définie de classe de rivière
 - Activités de canyonisme jusqu'à la cotation V1, A5, EII
 - Cette mention s'inscrit dans « l'environnement spécifique » et n'est à ce titre portée que par des établissements du Ministère des Sports.
- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en mer » :
 - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle, en eau calme et en mer, sans limite définie de conditions d'exercice
- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en eau calme, en eau vive et en mer » :
 - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle :
 - En eau calme, sans limite
 - En eau vive jusqu'à la classe III
 - En mer jusqu'à vent de 4 Beaufort sur le site d'évolution.

Chacune des mentions permet d'enseigner les activités, d'animer et d'entraîner jusqu'au premier niveau de compétition.

Le DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) :

Il existe 2 mentions de canoë-kayak au DEJEPS et 1 certificat de spécialisation :

- DEJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »,
- DEJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »,
- CS du DEJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en mer » associé au diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »

C'est un diplôme de niveau 3 qui permet de devenir **entraîneur et coordonnateur de clubs** dans le milieu concerné par le diplôme. Il correspond aux emplois des structures d'entraînement du Projet de Performance Fédéral (PPF). Dans les activités d'eau vive, il permet d'encadrer professionnellement au-delà de la classe 3.

Le DESJEPS (Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports) :

Il existe 2 mentions de canoë-kayak au DESJEPS et 1 certificat de spécialisation :

- DESJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive »
- DESJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive et en mer » du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive »
- Certificat de spécialisation « mer »

Informations complémentaires :

- Site FFCK, page formation : <http://www.ffck.org/federation/formation/encadrement-professionnel>
- Calendrier des formations d'État disponible sur le site du ministère en charge des sports : <http://foromes.calendrier.sports.gouv.fr/#/formation>

Formation AMFPC Option Eau Calme – Eau Vive

Le diplôme d'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs constitue le 1^{er} niveau dans les diplômes d'enseignement de la Fédération Française de Canoë Kayak.

Il est valable 5 ans et peut être renouvelé à l'issue de la validation d'un stage de recyclage. Il constitue un des éléments pré-requis pour accéder au diplôme de Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs.

Objectifs de la formation :

- Accompagner des licenciés afin qu'ils deviennent futurs encadrants dans leur club ;
- Donner les outils et connaissances nécessaires pour qu'ils puissent encadrer dans les meilleures conditions et selon leurs prérogatives.

Contenus :

- Connaissances générales de l'activité
- Construction d'une situation pédagogique
- Utilisation de la méthode Pagaies Couleurs, jusqu'à la Pagaie Verte
- Conditions de sécurité de la pratique

Compétences et prérogatives de l'AMFPC :

Le titulaire de l'AMFPC a comme prérogatives :

- D'initier aux activités du canoë-kayak
- De former de la Pagaie Blanche aux Pagaies Vertes dans le cadre de la méthode d'enseignement du canoë-kayak
- De certifier les Pagaies Blanches
- D'assister un Cadre Certificateur Pagaies Couleurs dans la formation et la certification de Pagaies Couleurs
- D'assister, dans le cadre de ses prérogatives, une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur.

Pour le titulaire de l'option "eau calme, eau vive", l'AMFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :

- En eau calme dans une zone abritée et délimitée
- En eau vive de classe I.

Avant 18 ans, le titulaire de l'AMFPC est placé sous la responsabilité d'un adulte identifié par le président de la structure et présent auprès de l'AMFPC.

Après 18 ans, le titulaire de l'AMFPC peut encadrer en autonomie dans le cadre de ses prérogatives.

Conditions d'inscription :

- Avoir 16 ans l'année civile de l'inscription
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Être titulaire d'une Pagaie Verte correspondant à l'option choisie (en eau calme ou en eau vive)
- Présenter un dossier d'inscription complet

Exigences préalables à la certification :

- Avoir 16 ans révolus
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Avoir suivi la totalité de la formation
- Être titulaire des deux Pagaies Vertes (en eau calme et en eau vive)
- Posséder l'attestation de natation sauvetage

Durée de la formation :

Formation modulaire ou continue (selon les départements), d'au moins 35h en centre de formation et complétée d'une alternance en club supervisée par un tuteur.

Dates et lieux de formation :

Se renseigner auprès de son CDCK.

Formation MFPC (+ CQP*)

Option Eau Calme / Option Eau Calme - Eau Vive

Le diplôme de Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs constitue le deuxième niveau dans les diplômes d'enseignements de la FFCK. Il est valable 5 ans et peut être renouvelé à l'issue de la validation d'un stage de recyclage. Il est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale (VAEF).

*La session 2024 de formation MFPC intégrera les évolutions règlementaires du CQP. A ce titre, les stagiaires pourront valider simultanément le diplôme fédéral de MFPC et le diplôme professionnel de CQP, permettant d'encadrer contre rémunération. Le passage du CQP Moniteur de Canoë-Kayak et sports de pagaie en Eau Calme (formation socle) et le passage de l'option Eau Vive seront ainsi intégrés à la formation MFPC pour les candidats qui le souhaitent.

Dates et lieux de formation :

- **Module d'entrée en formation : 6 et 7 avril 2024 à Metz ou 20 et 21 avril 2024 à Metz**
2 sessions sur la Région Grand Est à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)
- **Mise en situation pédagogique en club : avril-novembre 2024**
- **Stage de formation : du 26 au 31 août 2024 à Metz**
 - Bloc de formation Eau Calme du 26 au 29 août (soit 4 jours de formation)
 - Bloc de formation Eau Vive du 30 au 31 août 2024 (soit 2 jours de formation supplémentaire)
- **Examen final : 23 novembre 2024 ou 7 décembre 2024 (lieu à définir en fonction des inscrits)**
2 sessions d'examens sur la Région Grand Est sur 2 sites différents, à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)

Conditions d'inscription :

- Avoir 17 ans à l'entrée en formation
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Être titulaire du diplôme d'Aspirant Moniteur Fédéral en cours de validité
- Être titulaire d'une Pagaie Bleue
 - Pour l'option Eau calme : 1 Pagaie Bleue en eau calme
 - Pour l'option Eau Calme - Eau Vive : 1 pagaie Bleue en eau calme ou en eau vive
- Posséder l'attestation de natation sauvetage (à l'entrée en formation en cas d'inscription au CQP)
- Être titulaire du PSC1 (à l'entrée en formation en cas d'inscription au CQP)
- Présenter un dossier d'inscription complet.

Exigences préalables à la certification :

- Avoir 18 ans révolus
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Avoir suivi la totalité de la formation
- Être titulaire d'une deuxième Pagaie Bleue
 - Pour l'option Eau calme : une 2^{ème} Pagaie Bleue en eau calme
 - Pour l'option Eau Calme - Eau Vive : une 2^{ème} Pagaie Bleue dans le milieu manquant (eau calme ou eau vive).
- Posséder l'attestation de natation sauvetage
- Être titulaire du PSC1

Coût de la formation :

- MFPC option Eau Calme : **300 €** (Coût réel : 550 € - Prise en charge CRCK : 45%)
- MFPC option Eau Calme - Eau Vive : **350 €** (Coût réel : 635 € - Prise en charge CRCK : 45%)

Comprenant l'hébergement, la restauration, les frais de déplacement dans le cadre du stage de formation, les frais de gestion de dossiers, les frais pédagogiques et un gilet moniteur équipé (+ leash, corde, couteau) en cas de réussite à l'examen ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement des actions de formation et de la session d'examen de formation.

Pour le passage du diplôme du CQP, les stagiaires devront s'inscrire également auprès de la FFCK. Une participation supplémentaire de 200€ sera demandée (prélèvement de la FFCK effectué via l'extranet directement sur le compte de la structure). Les modalités d'inscription au CQP seront communiquées ultérieurement.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 18 mars 2024
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - BP 70001 - 54510 TOMBLAINE
Email : ebaudu@ffck.org (et copie : grandest@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Attestation de natation sauvetage (à fournir à l'entrée en formation en cas d'inscription au CQP)
- Attestation PSC1 (à fournir à l'entrée en formation en cas d'inscription au CQP)
- Autorisation parentale pour les candidats stagiaires mineurs
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Remarques :

- Les candidats doivent dès maintenant commencer à trouver leur structure de stage ainsi que le tuteur pédagogique (moniteur ou breveté d'état ayant le CCPC).
- Pour les candidats qui souhaitent passer le CQP au cours de la formation, ils doivent fournir l'attestation PSC1 et l'attestation de natation sauvetage à l'entrée en formation. Pour les candidats engagés seulement sur le MFPC, les attestations sont à fournir avant l'examen.
- Une convocation précisant le déroulement de chaque stage de formation (contenu, matériel nécessaire, ...) sera transmise à chaque candidat avant chaque session de formation.

Compétences et prérogatives du MFPC :

Le titulaire du MFPC a comme prérogatives :

- D'encadrer les activités du canoë-kayak
- De former de la Pagaie Blanche aux Pagaies Bleues dans le cadre de la méthode d'enseignement du canoë-kayak
- De certifier les Pagaies Couleurs de la Pagaie Blanche aux Pagaies Bleues
- D'assister une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur dans la formation et la certification de Pagaies Couleurs
- D'assister, dans le cadre de ses prérogatives, une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur.

Pour le titulaire de l'option « eau calme », le MFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :

- En eau calme et en piscine

Les prérogatives d'encadrement en Mer ou en Eau Vive sont déterminées en fonction de l'AMFPC précédemment obtenu par le Moniteur ou la Monitrice EC :

- Eau Vive de classe 1 pour les MFPC ayant obtenu un AMFPC EC-EV
- Mer dans la zone de 300m, jusqu'à vent de force 2 sur le site d'évolution, pour les MFPC ayant obtenu un AMFPC EC-Mer

Pour le titulaire de l'option « eau calme, eau vive », le MFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :

- En eau calme et en piscine
- En eau vive de classe II, passage de classe III isolé.

Le diplôme de MFPC ne permet pas d'enseigner contre rémunération. Cependant, les stagiaires pourront valider simultanément le diplôme fédéral de MFPC et le diplôme professionnel de CQP, permettant d'encadrer contre rémunération.

Période de mise en situation pédagogique en club :

Cette période de mise en situation pédagogique est le temps majeur de la formation par alternance. Le stagiaire Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs va mettre en pratique sous tutorat, au sein de son club, ses connaissances acquises lors du stage de formation. Le stagiaire doit faire viser chacune de ses expériences par son tuteur, dans son livret de formation.

Recyclage MFPC

Option Eau Calme - Eau Vive

Dates et lieux de formation :

- **Recyclage « Sécurité »** : 6 avril 2024 à Metz ou 20 avril 2024 à Metz
- **Recyclage « Sécurité & Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs »** : 6 et 7 avril 2024 à Metz ou 20 et 21 avril 2024 à Metz
2 sessions sur la Région Grand Est à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)
 - 1 jour de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (habilité CCPC).
 - 2 jours de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral (non habilité CCPC).

Conditions d'inscription :

- Être titulaire de la licence FFCK annuelle
- Être titulaire du diplôme du Moniteur Fédéral ou Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs en fin de validité.
- Présenter un dossier d'inscription complet.

Exigences préalables à la validation du recyclage :

- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Avoir obtenu le diplôme de moniteur fédéral canoë-kayak ou moniteur fédéral pagaies couleurs
- Être titulaire des deux Pagaies Bleues (en eau calme et en eau vive)
- Participer à un stage de recyclage organisé par la CREF et obtenir une validation

Coût de la formation :

25 € pour le recyclage « Sécurité » - 1 journée

Coût réel : 40 € - Prise en charge CRCK : 38%

Comprenant la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

80 € pour le recyclage « Sécurité & Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs » - 2 journées

Coût réel : 160 € - Prise en charge CRCK : 49%

Comprenant l'hébergement, la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques et la carte d'habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs (35€) ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : **le 18 mars 2024**
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - BP 70001 - 54510 TOMBLAINE
Email : ebaudo@ffck.org (et copie : grandest@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale AMFPC

Option Eau Calme – Eau Vive



Dates et lieux de formation :

- Entretien préalable avec une personne agréée par la CREF
- **Module « Pédagogie Pagaies Couleurs & Sécurité » : 6 et 7 avril 2024 à Metz ou 20 et 21 avril 2024 à Metz**
- **Entretien avec le jury d'octroi : 7 avril 2024 à Metz ou 21 avril 2024 à Metz**
2 sessions sur la Région Grand Est à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)

Exigences préalables à la certification par VAEF :

- Avoir 18 ans révolus
- Avoir été titulaire d'une licence FFCK annuelle pendant 2 années consécutives au minimum
- Être titulaire de la licence FFCK annuelle au moment de la demande
- Être titulaire de deux Pagaies Couleurs Vertes dans des disciplines des milieux correspondant à l'option choisie
- Posséder l'attestation de natation-sauvetage
- Avoir validé l'UC4 « Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice »
- Déposer un dossier de VAEF auprès du jury de la CREF un mois au minimum avant la session de l'examen.

Coût de la formation : 80 € - Coût réel : 160 € - Prise en charge CRCK : 50%

Comprenant l'hébergement, la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 18 mars 2024
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - BP 70001 - 54510 TOMBLAINE
Email : ebaudo@ffck.org (et copie : grandest@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)
- Demande d'entretien avec avis motivé du président de club
- Attestation de natation-sauvetage
- Questionnaire de demande de dispense AMFPC (dossier à récupérer auprès de la CREF).

Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale MFPC

Option Eau Calme / Option Eau Calme – Eau Vive

Dates et lieux de formation :

- Entretien préalable avec une personne agréée par la CREF
- **Module « Pédagogie Pagaies Couleurs & Sécurité » : 6 et 7 avril 2024 à Metz ou 20 et 21 avril 2024 à Metz**
- **Entretien avec le jury d'octroi : 7 avril 2024 à Metz ou 21 avril 2024 à Metz**
2 sessions sur la Région Grand Est à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)

Exigences préalables à la certification par VAEF :

- Avoir 21 ans révolus
- Être titulaire de la licence FFCK annuelle au moment de la demande
- Être titulaire de deux Pagaies Couleurs Bleues dans des disciplines des milieux correspondant à l'option choisie
- Être titulaire du PSC1
- Posséder l'attestation de natation-sauvetage
- Avoir validé l'UC4 « Être capable de garantir les conditions de sécurité dans le cadre de ses prérogatives d'exercice »
- Déposer un dossier de VAEF auprès du jury de la CREF un mois au minimum avant la session de l'examen.

Coût de la formation : 80 € - Coût réel : 160 € - Prise en charge CRCK : 50%

Comprenant l'hébergement, la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 18 mars 2024
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - BP 70001 - 54510 TOMBLAINE
Email : ebaudo@ffck.org (et copie : grandest@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)
- Demande d'entretien avec avis motivé du président de club
- Attestation PSC1
- Attestation de natation-sauvetage
- Questionnaire de demande de dispense MFPC (dossier à récupérer auprès de la CREF).

Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs - H1



Dates et lieux de formation :

- **Journée de formation : 7 avril 2024 à Metz ou 21 avril 2024 à Metz**
2 sessions sur la Région Grand Est à 2 dates différentes (au choix des stagiaires)

Conditions d'inscription :

- Être titulaire d'un titre fédéral permanent et adéquat (licence FFCK annuelle, adhérent d'une structure affiliée ou agréée de la FFCK).
- Être titulaire (au choix) :
 - D'un diplôme professionnel identifiant des prérogatives d'encadrement en Canoë-Kayak
 - D'un diplôme fédéral au-delà de l'AMFPC
- Ou être fonctionnaire et disposant de prérogatives à l'encadrement du canoë-kayak et des sports de pagaie.
- Présenter un dossier d'inscription complet.

Coût de la formation : 40 € - Coût réel : 65 € - Prise en charge CRCK : 39%

Comprenant la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques et la carte d'habilitation (35€) ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 18 mars 2024
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - BP 70001 - 54510 TOMBLAINE
Email : ebaudu@ffck.org (et copie : grandest@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Préparation CQP Moniteur de Canoë-Kayak

Dates et lieux de formation :

- **Journée de formation : 7 avril 2024 à Metz**

Public :

- Ouvert aux moniteurs fédéraux déjà inscrits pour le CQP Moniteur de Canoë-Kayak du 20 et 21 avril 2024 à Metz (moniteurs de la session 2023)

Contenu de la formation :

- Présentation des épreuves du CQP
- Acquisition de connaissances et de savoir-faire dans le domaine de la sécurité en canoë-kayak (théorie et mise en situation pratique)

Coût de la formation : 20 € - Coût réel : 35 € - Prise en charge CRCK : 42%

Comprenant la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 18 mars 2024
- Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier à :
Comité Régional de Canoë Kayak « Grand Est »
Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - BP 70001 - 54510 TOMBLAINE
Email : ebaudo@ffck.org (et copie : grandest@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription
- Chèque correspondant au montant des frais d'inscription à l'ordre de CRCKGE (ou virement)

Bulletin d'inscription

Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier avant le 18 mars 2024 à :
 Comité Régional de Canoë Kayak Grand Est
 Maison Régionale des Sports - 13 rue Jean Moulin - BP 70001 - 54510 TOMBLAINE
 Email : ebaudu@ffck.org (et copie : grandest@ffck.org)

Intitulé de la session de formation :

<input type="checkbox"/> MFPC Option Eau Calme (300€) Module d'entrée en formation (au choix) : <input type="checkbox"/> 06-07/04/2024 à Metz <input type="checkbox"/> 20-21/04/2024 à Metz Stage de formation : Bloc Eau Calme : 26-29/08/2024 à Metz Examen final : 23/11/2024 ou 07/12/2024 (lieu à définir)	<input type="checkbox"/> MFPC Option Eau Calme - Eau Vive (350€) Module d'entrée en formation (au choix) : <input type="checkbox"/> 06-07/04/2024 à Metz <input type="checkbox"/> 20-21/04/2024 à Metz Stage de formation : Bloc Eau Calme : 26-29/08/2024 à Metz Bloc Eau Vive : 30-31/08/2024 à Metz Examen final : 23/11/2024 ou 07/12/2024 (lieu à définir)
<input type="checkbox"/> Recyclage MFPC « Sécurité » (25€) <i>1 jour de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (habilité CCPC)</i> Journée de formation (au choix) : <input type="checkbox"/> 06/04/2024 à Metz <input type="checkbox"/> 20/04/2024 à Metz	<input type="checkbox"/> Recyclage MFPC « Sécurité & CCPC » (80€) <i>2 jours de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral (non habilité CCPC).</i> Module de formation (au choix) : <input type="checkbox"/> 06-07/04/2024 à Metz <input type="checkbox"/> 20-21/04/2024 à Metz
<input type="checkbox"/> VAEF AMFPC option Eau Calme - Eau Vive (80€) Module « Pédagogie PC & Sécurité » (au choix) : <input type="checkbox"/> 06-07/04/2024 à Metz <input type="checkbox"/> 20-21/04/2024 à Metz	<input type="checkbox"/> VAEF MFPC (80€) <input type="checkbox"/> Option Eau Calme <input type="checkbox"/> Option Eau Calme - Eau Vive Module « Pédagogie PC & Sécurité » (au choix) : <input type="checkbox"/> 06-07/04/2024 à Metz <input type="checkbox"/> 20-21/04/2024 à Metz
<input type="checkbox"/> Habilitation CCPC (40€) Journée de formation (au choix) : <input type="checkbox"/> 07/04/2024 à Metz <input type="checkbox"/> 21/04/2024 à Metz	<input type="checkbox"/> Préparation CQP (20€) Journée de formation : 07/04/2024 à Metz

Cocher la case correspondante

Participant :

NOM : _____ Prénom : _____
 Date de naissance : _____ N° de licence : _____
 Adresse : _____
 Ville : _____ Code postal : _____
 N° tél. fixe : _____ N° tél. portable : _____
 Email : _____
 Pagaie Couleur en Eau Calme : _____ Pagaie Couleur en Eau Vive : _____

Informations relatives au club :

NOM du club : _____ NOM du tuteur (si formation MFPC) : _____

Signature du président et tampon du club :

Qualification du tuteur : _____

Autorisation parentale de participation (pour les mineurs) :

Je soussigné, _____ (père, mère, tuteur)

Autorise mon fils, ma fille, _____ (nom et prénom du stagiaire)
à participer aux actions de la formation organisées par la Commission Enseignement Formation du Comité Régional de Canoë Kayak Grand Est durant l'année 2024.

Autorise le responsable du stage à faire pratiquer toute intervention chirurgicale ou tout soin jugés nécessaires par le corps médical, ainsi qu'à pouvoir reprendre en charge lui-même l'enfant dans le service hospitalier (ou dans le service médical concerné) à la fin du traitement ou de l'intervention.

Important : veuillez nous signaler les renseignements médicaux s'il y a lieu tels qu'asthme, allergies, ...

N° de sécurité sociale de l'enfant : _____

Personne à prévenir en d'urgence : _____

N° de téléphone (domicile) : _____

N° de téléphone (travail) : _____

Fait à _____ le _____.

Signature du (ou des) responsable(s) légal(aux)

Contacts

Juan GUERRERO

Président de la CREF Grand-Est

Tél : 06 48 27 51 75

Email : juanguerrero@orange.fr

Etienne BAUDU

Conseiller Technique Régional

Responsable Pédagogique Régional

Tél : 06 19 58 97 27

Email : ebaudu@ffck.org



COMITÉ GRAND EST

Comité Régional de Canoë-Kayak du Grand-Est

Maison Régionale des Sports

13, rue Jean Moulin – B.P. 70001

54 510 Tomblaine

Tél : 03 83 18 88 39 - 07 68 35 66 61

Email : grandest@ffck.org

Site Internet : www.canoekayak-grandest.fr